



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Référence
2026-09

Objet de la délibération
Election des Adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
17/03/2026

Date d'affichage
17/03/2026

Vote
à la majorité
Pour : 12
Contre : 3
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Melun
Le : 23/03/2026

Et

Publication ou notification du :
23/03/2026

L' an 2026 et le 21 Mars à 10 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie - Salle de Conseil sous la présidence de CEDILLE Nicolas, Maire

Présents : M. ALIX-TABELING GREGOIRE, M. BAURIN Nicolas, M. CEDILLE Nicolas, Mme DAGORNE Jessica, M. DORE Patrick, Mme JURATOVAC Maria, M. KOWALSKI DIMITRI, M. LEBAS GERAUD, Mme LEMONY MAËLLE, Mme MEJANE ANAËLLE, Mme NOWAK ADRIENNE, Mme RODRIGUEZ PAULINE M. WELSCH MATHIEU,

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DE SAN LORENZO CATHERINE à M. KOWALSKI DIMITRI, Mme HEUZE Maryline à M. DORE Patrick

A été nommé(e) secrétaire : M. KOWALSKI DIMITRI

Objet de la délibération : Election des Adjoints

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité généralise le scrutin de liste paritaire dans toutes les communes

Les adjoints au Maire sont désormais élus au scrutin de liste paritaire à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (liste bloquée).

Un bulletin de scrutin de liste a été déposé par M. Nicolas CEDILLE.

Elle comporte 4 noms et respecte les règles de parité.

Aucun autre scrutin de liste n'ayant été déposé, le Conseil Municipal décide de laisser un délai de 2 minute pour le dépôt auprès du Maire des listes de candidats. Celles-ci sont jointes au procès-verbal.

Le Maire propose de procéder à un premier tour de scrutin à la majorité absolue

1^{er} tour :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 12
- Majorité absolue : 12

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-217701887-20260321-202609-DE

La liste conduite par Monsieur Nicolas CEDILLE ayant obtenu 12 voix est élue.

Sont proclamés adjoints au Maire :

- Madame Maryline HEUZÉ
- Monsieur Patrick DORÉ
- Madame Maria JURATOVAC
- Monsieur Grégoire ALIX-TABELING

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le

Le Maire
Nicolas CEDILLE

